

Entre les mailles du filet social

Au printemps 2009, le Syndicat Musical Suisse (SMS) me confiait une enquête auprès d'un échantillon de musiciennes et de musiciens actifs sur la scène romande du jazz et des musiques d'improvisation. Il en ressort un tableau contrasté de la situation : la précarité est généralement de mise, même si l'enseignement représente aujourd'hui une filière mieux établie sur le plan économique et social. Par ailleurs, les récentes avancées en matière de politique culturelle sont l'occasion d'obtenir une reconnaissance. Mais il faudra s'accorder sur les termes de la profession.

Une déjà longue histoire

Avant d'en venir à la situation actuelle, un aparté historique s'impose ; en effet, il a toujours été ardu d'organiser sur des bases professionnelles le marché de la musique et le statut de l'artiste musicien en Suisse.

C'est durant les années 1930 qu'intervient la notion de « musicien interprète », en parallèle au développement rapide d'un marché de la musique dite « légère » par opposition à la musique dite « sérieuse ». On ne parlait pas encore à cette époque des musiciens de jazz, même si le jazz dansant y jouait un rôle déterminant de par son caractère neuf et exotique. C'est dans les hôtels, les cafés-concert et les salons de danse que se produisent les interprètes ; les musiciens « exécutants » (salariés des orchestres classiques) sont quant à eux organisés dans deux fédérations : l'Association Suisse des Musiciens (ASM, 1900) et l'Union Suisse des Artistes Musiciens (USDAM, 1914). Consciente de la nouvelle donne, l'USDAM ouvre une section « Hôtel » pour les interprètes ; mais ceux-ci restent en majorité des indépendants soumis aux aléas du marché et, dans la plupart des cantons, à la loi sur le colportage. Quelques années plus tard est fondée une Association Suisse des tenanciers de cafés-concert, cabarets, dancings et discothèques (ASCO, 1934) qui organise avec les offices fédéraux compétents un service suisse de placement des musiciens. Cet organe est chargé de mettre de l'ordre sur le marché de la musique « légère », et fonctionne plus ou moins jusqu'au début des années 1960. A partir de là, le renouvellement du marché de la musique autour du rock, de la pop et des musiques dites « actuelles » change à nouveau la donne. Hors du monde classique, la « débrouille » est donc restée l'apanage du musicien de jazz.

Durant les années 1970, la nouvelle génération des musiciens de jazz fonde deux organisations militantes pour défendre ses intérêts dans une société en pleine évolution : le « Werkstatt für Improvisierte Musik » (WIM) et la « Musiker Kooperativ Schweiz » (MKS). Celles-ci s'efforcent de fédérer la scène, en Suisse alémanique surtout, jusqu'à leur fusion en 1997 sous la nouvelle appellation Syndicat Musical Suisse (SMS). Durant ces années, les nouvelles pratiques musicales rendent plus perméables les frontières entre composition et improvisation, ainsi qu'entre l'interprète et l'exécutant. Les musiciens de jazz, qui sont à la pointe de cette évolution, ne peuvent plus être rangés dans une catégorie claire. De plus, le jazz suscite de nouvelles vocations pédagogiques dans les grandes villes suisses, qui aboutiront notamment à la création de filières spécifiques avec la création les

Hautes Ecoles de Musique. L'enseignement fournit aujourd'hui l'essentiel de leurs revenus, ainsi qu'un statut de salarié. Les « performers », quant à eux, restent le plus souvent des indépendants. Même s'il rechigne encore à introduire un statut social des artistes, le monde politique suisse commence à tenir compte de ces changements.

Un salariat ou un travail flexible ?

L'état des lieux réalisé par mes soins portait sur un échantillon de douze musiciens représentant trois générations (25 à 60 ans, trois femmes et neuf hommes). Son objectif était de leur donner la parole via des entretiens semi-directifs, afin de fournir au SMS un retour structuré sur leur situation économique et sociale, ainsi qu'un « feedback » des membres. La démarche était limitée en fonction du budget à disposition, mais n'en a pas moins fourni un état des lieux de la situation.

Constatons d'abord que la situation personnelle des musiciens rencontrés n'est pas homogène : celles et ceux qui veulent vivre de leur art doivent être polyvalents, en travaillant soit dans des domaines pluridisciplinaires (cinéma, théâtre, danse), soit dans l'enseignement. Les mieux lotis au plan économique et social cumulent des mandats dans tous ces secteurs. D'autres, et pas des moindres, ont cessé de se définir en termes économiques, assurant leur revenu dans une autre profession. Le « métier » se comprend donc d'abord par ses ramifications avec d'autres disciplines artistiques et/ou pédagogiques. Mais il reste encore placé sous le signe de la précarité : pour la moitié de l'échantillon, le revenu mensuel se situe en-dessous de 3'000 francs. Les musiciens romands de jazz et de musiques d'improvisation ne sont pas de grands consommateurs en comparaison avec la norme suisse...

Au plan de la couverture sociale, seule une minorité bénéficie d'une couverture complète (AVS, 2^e et 3^e pilier), qui leur est fournie par leurs engagements dans le cadre d'écoles bien établies. Quant aux revenus des concerts, ils sont peu déclarés, et le plus souvent lorsqu'ils excèdent la moyenne de 250 francs de cachet. Ils servent à « arrondir les fins de mois », mais ne représentent pas une base financière suffisante pour faire des plans d'avenir.

Les réponses de l'échantillon montrent un certain scepticisme quant à l'évolution de la situation :

« La musique est un métier où tu as tellement de peine à voir loin... Six mois, c'est déjà beaucoup ! »

« Les musiciens actifs dans le jazz et les musiques actuelles sont les prototypes de la flexibilité du travail : nous sommes toujours engagés à l'essai... »

Quelles seraient les mesures nécessaires pour améliorer la situation ? La majorité de l'échantillon considère essentiel d'arriver à un statut social des artistes musiciens en Suisse, ne serait-ce que pour fédérer la scène et débattre de perspectives d'avenir. La reconnaissance est comprise comme un premier pas, avant même les questions d'ordre administratif et financier. Cette priorité n'est toutefois pas considérée comme une panacée, car l'on se méfie des règlements trop rigides. On rappelle ainsi que l'insécurité fait partie intégrante de la création, ou l'on plaide pour un minimum salarial garanti :

« Je ne recherche pas le statut de musicien d'orchestre classique. Nous avons besoin de reconnaissance et d'une couverture sociale de base. Mais j'aime quand même bien ce côté peu cadré, qui laisse à chacun sa marge de manœuvre... »

Ce statut social « souple » est une des principales revendications des musiciens rencontrés, qui insistent sur l'importance de mener un travail de sensibilisation à leur métier, ainsi que sur la nécessité de construire des interfaces entre les différentes organisations défendant un statut des artistes. C'est pourquoi nous

avons fait le point avec Madame Josiane Aubert, conseillère nationale très au courant du dossier politique.

Un loisir ou une profession ?

En 1975, le premier grand rapport confié à une Commission fédérale d'experts sur la politique culturelle suisse, présidée par Gaston Clottu, évoquait le statut social des artistes comme un élément clé d'une politique d'encouragement de la culture. Trente ans plus tard, et suite au rejet par le peuple de l'initiative dite du « pour-cent culturel » (1984), jugée trop centraliste, le parlement suisse remettait l'ouvrage sur le métier. Après de nombreux aller-retour entre Conseil national et Conseil des Etats, la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) a été votée le 11 décembre 2009. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Josiane Aubert, membre du parti socialiste vaudois et membre de la commission « Science, éducation, culture » du parlement, s'est engagée à fond pour l'entrée en vigueur de cette loi. Interviewée en mai 2009, elle constatait une certaine avancée en la matière :

« Il y a un consensus beaucoup plus large aujourd'hui sur le problème posé par les artistes, ou les intermittents du spectacle comme on le dit en France, à savoir toutes les personnes qui, de par leurs professions très spécifiques, ont des engagements de courte durée, chez des employeurs différents, et avec des pauses entre-deux, ce qui fait qu'elles tombent entre les mailles du chômage et du deuxième pilier. »

Elle regrette toutefois le caractère minimaliste de la LEC, et le fait que la question du statut social des artistes n'y ait pas été inscrite en dépit de nombreuses propositions allant dans ce sens:

« Nous devons encore et toujours lutter contre des parlementaires fédéraux qui considèrent la culture comme une pure affaire de loisir, réservée à celles et à ceux qui en ont les moyens. Pour ces gens-là, les artistes sont des privilégiés qui font ce qu'ils aiment, alors que les autres s'y intéressent quand ils ont fini leur journée de boulot. Cette vision-là, je la connais depuis toujours, déjà quand j'étais présidente de mon école de musique ! Combien de temps a-t-il fallu pour faire comprendre à certains conseillers communaux que le travail des musiciens qui enseignent la musique est un travail comme un autre, un vrai travail qui ne doit pas être payé comme s'il s'agissait seulement d'un petit plus... »

Le lobbying mené au plan fédéral a toutefois porté ses fruits : le statut social des artistes sera traité dans le cadre de la loi sur l'assurance chômage et de celle sur le deuxième pilier, qui font partie du menu de la politique suisse en 2010. Ainsi se dessine au plan fédéral un concept global pour les intermittents du spectacle, tel qu'il est prôné depuis longtemps en Suisse romande par « Action Intermittents ». En septembre dernier, l'OFAS a publié un communiqué plaidant pour une meilleure sécurité sociale des acteurs culturels (voir les liens ci-dessous). Le SMS, quant à lui, estime que cette évolution favorisera la carrière des musiciens qui entendent se dédier à la scène. Celle-ci, comme nous l'avons vu, est le secteur le plus précarisé au plan économique et social.

Une partition d'avenir

Il reste désormais à voir quel sera le règlement d'application de la LEC, et surtout à redoubler d'efforts pour que la question du statut social des artistes soit traitée à fond par le parlement. C'est là que les artistes et les acteurs culturels ont un rôle clé à jouer, comme le souligne Josiane Aubert :

« Dans le travail politique que nous avons mené pour la culture au niveau fédéral, nous avons été approchés par toutes sortes de fédérations, depuis les designers jusqu'aux écrivains, en passant par les musiciens. Les musiciens de jazz sont une petite parcelle dans la musique, qui est elle-même une partie de la culture. C'est bien d'exister en soi pour mettre en valeur ses particularités. Mais pour vous faire entendre, vous devez vous fédérer avec les autres, et vous accorder sur les points communs et sur les priorités. »

Au plan politique, nous héritons de réflexions et de structures issues du vingtième siècle, qui sont aujourd'hui remises en cause par les pratiques musicales elles-mêmes. Le métier de musicien de jazz existe depuis bientôt un siècle, mais la profession garde des contours flous. Peut-être bien qu'un statut professionnel exigera une approche encore mieux concertée, ainsi qu'une vision globale de la musique comprise dans toutes ses implications sociales et culturelles – et non pas seulement comme un marché défini en termes économiques. C'est ainsi que le SMS propose, entre autres, une charte dédiée aux relations entre musiciens et organisateurs de concert. Le jazz n'a-t-il pas préfiguré ces évolutions politiques et sociales tout au long du siècle dernier, de musique de danse à nouvel art populaire et nouvelle pratique pédagogique ?

Christian Steulet

(avec l'autorisation de la Revue Musicale Suisse)

Liens internet :

Rapport d'enquête et interview de Josiane Aubert sur le site du SMS :

www.sms-online.org

Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) :

<http://www.ministeredelaculture.ch/udb/cproc2ldlPkgf-f.pdf>

Derniers développements en politique culturelle :

<http://www.bak.admin.ch/themen/kulturpolitik/00450/index.html?lang=fr>

Dossiers du SMS sur la sécurité sociale des artistes:

<http://www.sms-online.org/fr/politique-culturelle/meilleure-securite-sociale-pour-les-acteurs-culturels>

<http://www.sms-online.org/fr/politique-culturelle/les-cotisations-avs-et-les-clubs-recommandations-pratiques>